



Base de données sur l'EFTP dans le monde Sénégal

Compilé par
UNESCO-UNEVOC International Centre for
Technical and Vocational Education and Training
UN Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Germany

Tel: +49 228 815 0100
Fax: +49 228 815 0199
www.unevoc.unesco.org
unevoc@unesco.org

Les profils nationaux, compilés à partir de diverses sources nationales et internationales, ont été examinés et validés par des Centres UNEVOC du pays considéré ou d'autres autorités nationales en matière d'EFTP.

Les désignations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

UNEVOC/2015/TVETDB/SEN/1

© UNESCO 2015
All rights reserved

Table des matières

Abréviations.....	4
1. EFTP: mission, stratégie et législation.....	5
2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP.....	8
3. Gouvernance et financement.....	9
4. Enseignants et formateurs de l'EFTP.....	10
5. Certifications et cadre de certification.....	11
6. Réformes en cours, grands projets et enjeux.....	13
7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'EFTP.....	16
8. Références bibliographiques et informations complémentaires.....	17

Abréviations

BEP	Brevet d'études professionnelles
BT	Brevet Technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDS	Comité du dialogue social
CNFMETP	Centre National de Formation des Maîtres d'Enseignement Technique Pratique
DECPC	Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EGEF	Etats Généraux de l'Éducation et de la Formation
ENFEFS	École Normale de Formation en Économie Familiale et Sociale
ENSEPT	École Normale Supérieure d'Enseignement Technique-Professionnel
FPT	Formation Professionnelle et Technique
IA	Inspection d'académie
IEF	Inspection de l'Éducation et de la Formation
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale

Sénégal

Population:	15,129,000 (2015)
Population des jeunes ¹ :	2,970,000 (2015)
L'âge médian de la population:	18.0 (2015)
Croissance annuelle de la population (2010–2015) ² :	3.10%



Data © OpenStreetMap Design © Mapbox

1. EFTP: mission, stratégie et législation

Mission de l'EFTP

Au Sénégal, la formation et formation professionnelle et technique (FPT) a pour mission de former la main d'œuvre dont les qualifications répondent aux besoins du marché de travail et de l'économie afin de contribuer ainsi : (1) à la modernisation du secteur primaire ; (2) à la compétitivité des entreprises du secteur moderne ; (3) à l'accroissement des capacités des entreprises artisanales ; et (4) à la valorisation de secteur informel.

Stratégie de l'EFTP

Suite aux assises nationales sur l'ETFP tenues en mars 2001, l'Etat du Sénégal s'est engagé dans une réforme de son système d'enseignement technique et de formation professionnelle. Une nouvelle politique pour l'ETFP a été adoptée et des moyens institutionnels ont été mis en place suite à la création en juillet 2005 d'un département dédié à l'ETFP. Les réformes induites par cette nouvelle politique ont été engagées dans le cadre du **Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF 2000–2011)** qui posent les objectifs suivants pour l'éducation technique et professionnelle :

- Développer une main d'œuvres qualifiée, en réponse aux besoins du marché du travail en ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise et techniciens supérieurs;
- promouvoir le développement des connaissances, de l'employabilité et de la créativité chez les jeunes et les préparer à devenir des acteurs performants dans la vie active; et
- accroître le taux de qualification professionnelle et technique au sein de la population.

La politique de l'ETFP a ainsi institué le principe d'un pilotage partenarial systématique, impliquant les principaux acteurs et bénéficiaires et plus particulièrement le secteur privé, dans la préparation et la mise en œuvre des plans stratégiques y afférant.

Elle prône la réorganisation des dispositifs de formation autour des missions de formation initiale, de formation continue et d'appui à l'insertion des formés dans une nouvelle configuration des qualifications du système EFTP basée sur trois niveaux, en l'occurrence le

¹ Population âgée 14–25

² Toutes les statistiques compilées à partir de World Population Prospects de la Division des Nations Unies pour la population, la révision 2015 (<http://esa.un.org/unpd/wpp/DVD/>)

niveau V (CAP, BEP et titres de branche), le niveau IV (Bac, BT et titres de branche) et le niveau III (BTS et titres de branche).

Elle élargit le champ d'action de l'EFTP à l'apprentissage, en tant que formation professionnelle non formelle, dans l'objectif de la mise en place de processus de qualification normée et adaptée.

Pour améliorer l'accès et la qualité de la FPT, la réforme préconise l'introduction de nouvelles modalités pédagogiques telles :

- l'approche par les compétences dans l'élaboration et l'implantation des référentiels (curricula); et
- la pratique de l'alternance dans le déroulement des formations.

Enfin, la réforme prône *l'autonomisation* des structures de formation et leur *ouverture sur les milieux professionnels* pour lesquels leurs produits sont destinés.

Cette nouvelle approche de la FPT implique que les besoins du marché soient les fondements et les principaux indicateurs de la pertinence et de la cohérence des actions menées ou à mener pour le développement du système de FPT.

Le **Programme de développement de l'éducation et de la formation (2003)** appelle à renforcer les programmes d'EFTP et à assurer leur lien avec les besoins du marché du travail. Il énonce quelques recommandations:

- l'EFTP devrait être disponible à tous les niveaux du système éducatif;
- l'École normale supérieure d'enseignement technique et professionnel, qui est l'un des principaux prestataires d'EFTP au niveau supérieur, devrait être restructurée; et
- l'importance de l'intégration de l'éducation non formelle dans les systèmes d'EFTP devrait être reconnue pour garantir à tous, jeunes et adultes, la possibilité d'obtenir des qualifications professionnelles.

Cadre législatif de l'EFTP

- La **loi n° 2004-37 (2004)** a modifié la loi d'orientation de l'Éducation nationale (1971 et 1991), définissant l'EFTP comme les cours professionnels et techniques dispensés à l'école et dans les établissements d'enseignement supérieur en vue de l'acquisition d'un certain niveau de connaissance théorique et de compétence pratique ou technique et professionnelle, ou les connaissances acquises au poste de travail par les salariés des entreprises. La loi stipule aussi en particulier que tout enfant de moins de 16 ans qui n'est pas inscrit dans le système éducatif général est orienté vers une structure de formation professionnelle.
- La **loi n° 2004-24 (2004)** ratifie le Protocole de la CEDEAO relatif à l'éducation et à la formation. Ce Protocole, qui souligne l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle pour l'amélioration des conditions socio-économiques, a créé le Fonds de la CEDEAO pour l'éducation et la formation.

- Le **Décret n° 2002-652 (2002)** porte sur l'organisation et le fonctionnement du Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) et institue les Comités de gestion des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.
- Le **Décret n° 96-1136 (1996)** transfère aux régions et aux communautés rurales les compétences en matière de formation professionnelle.
- Les **États Généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF) (1981)** ont institué la Commission nationale de réforme de l'éducation et de la formation ayant pour mission de restructurer notamment le système d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Sources:

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (2012). Triennale sur l'éducation et la formation en Afrique (en anglais). Consulté le 14 juillet .2014.

Ministère de l'éducation (2003). Programme de développement de l'éducation et de la formation. Dakar: Ministère de l'éducation.

UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation 7ème édition. 2010/11. Sénégal. Genève: UNESCO-BIE.

2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP

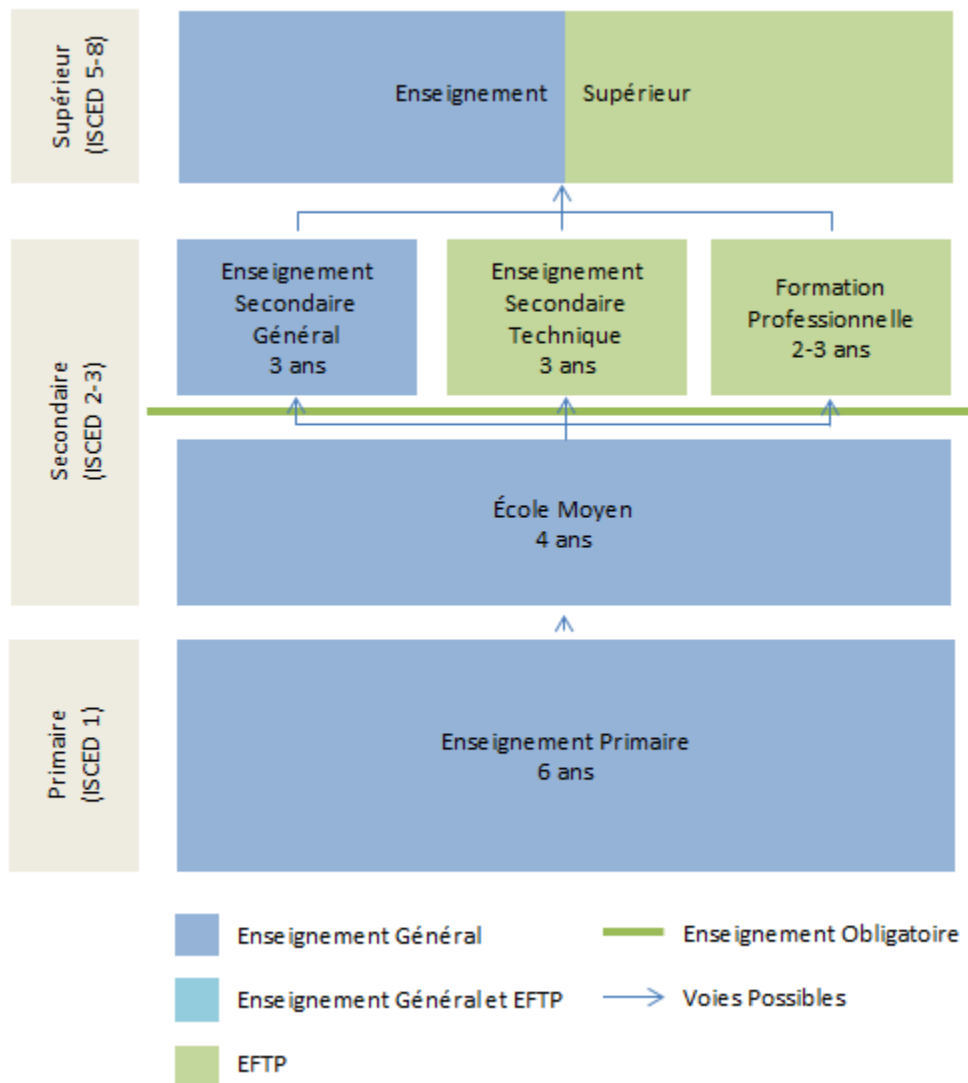


Diagramme compilé par l'UNESCO-UNEVOC et extrait de UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation 7ème édition. 2010/11. Sénégal. Genève: UNESCO-BIE.

Après six années d'enseignement élémentaire et quatre années d'enseignement moyen (soit au total dix années d'enseignement de base), les élèves passent dans l'enseignement secondaire pour accomplir 13 années de scolarité. L'enseignement secondaire est organisé en trois filières: enseignement général, technique et professionnel, les élèves pouvant également choisir de suivre des cours les formant au métier d'instituteur.

Système formel d'EFTP

Les programmes d'EFTP sont proposés au niveau secondaire et dispensés dans des lycées techniques de même que dans des centres d'enseignement et de formation professionnels. L'EFTP s'organise de la manière suivante:

- **enseignement secondaire technique:** la formation dure trois ans et prépare les élèves à une activité professionnelle ou à une formation professionnelle au niveau supérieur; et
- **enseignement secondaire professionnel:** la formation comporte deux cycles: cycle court de deux ans et cycle long de trois ans; elle prépare les élèves à une activité professionnelle ou à une formation professionnelle au niveau supérieur.

L'ETFP au niveau supérieur

L'ETFP est dispensé aux niveaux du premier et du deuxième cycle supérieurs. Les principaux établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle supérieurs sont l'École normale supérieure d'enseignement technique et professionnel et l'École supérieure polytechnique de Dakar.

Systèmes non formel et informel d'ETFP

Des programmes non formels d'ETFP sont dispensés par différents types d'acteurs. Il s'agit d'organisations professionnelles des secteurs public et privé, de chambres de commerce, d'organismes de l'artisanat, d'organisations non gouvernementales, d'écoles confessionnelles, etc. Divers ministères dispensent également des apprentissages et des programmes d'ETFP. C'est ainsi que le **Ministère du commerce, du secteur informel, de la consommation, de la promotion des produits locaux** organisent des programmes de formation au Sénégal et à l'étranger.

Le Programme de développement de l'éducation et de la formation fait état d'un important volume informel d'ETFP au Sénégal. Il indique que la plupart des jeunes et des adultes qui n'ont pas accès à l'enseignement formel ou non formel sont formés sur le tas dans des ateliers ou par des artisans locaux.

Sources:

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (2012). Triennale sur l'éducation et la formation en Afrique (en anglais). Consulté le 14 juillet .2014.

UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation 7ème édition. 2010/11. Sénégal. Genève: UNESCO-BIE.

3. Gouvernance et financement

Gouvernance

Le **Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat (MFPAA)**, en coopération avec le **Ministère de l'éducation nationale (MEN)**, assume la responsabilité de l'ETFP au Sénégal. C'est en particulier à la Direction de la formation professionnelle et technique qu'il revient de mettre en œuvre les politiques gouvernementales en matière d'ETFP et d'améliorer et de développer les structures d'ETFP au niveau national.

Le développement du programme d'ETFP aux niveaux national, régional et local relève de la responsabilité des Inspections d'académie (IA) (sous la supervision conjointe du MEN et du MFPAA) et des Inspections de l'éducation et de la formation (IEF) (sous la supervision des IA).

Financement

L'EFTP est financé par l'État, le secteur privé et la coopération internationale. Les fonds publics proviennent du MFPAA et du MEN en collaboration avec le **Ministère de l'économie et des finances (MEF)**. L'Agence française de développement, l'ACDI, la JICA, l'Agence luxembourgeoise de coopération au développement, l'OIF et la coopération Wallonie Bruxelles, la BAD et la BM sont les principales organisations internationales assurant des prestations de coopération dans le domaine de l'EFTP.

Sources:

UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation 7ème édition. 2010/11. Sénégal. Genève: UNESCO-BIE.

4. Enseignants et formateurs de l'EFTP

L'**École normale supérieure d'enseignement technique et professionnel (ENSETP) de Dakar** assure la formation des enseignants d'EFTP de l'enseignement moyen et secondaire. Elle fait partie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Les futurs enseignants et formateurs de l'EFTP doivent avoir acquis au moins une qualification de niveau secondaire et sont admis sur concours. L'ENSETP délivre les diplômes suivants:

Titre	Durée	Aptitude à l'enseignement
Certificat d'aptitude à l'enseignement moyen technique pratique	4 ans	moyen
Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire technique et professionnel	6 ans	secondaire

L'**École normale de formation en économie familiale et sociale (ENFEFS) de Dakar** assure la formation initiale et continue des formateurs en économie familiales et sociale et assure en même temps une mission de recherche pour améliorer les enseignements apprentissages. C'est un établissement public rattaché au cabinet du Ministre en charge de la formation professionnelle.

Les futurs formateurs sortants de l'ENFEFS doivent avoir acquis au moins une qualification de niveau moyen et sont admis sur concours. L'ENFEFS délivre les diplômes suivants:

Titre	Durée	Aptitude à l'enseignement
Certificat d'Aptitude aux fonctions de moniteur en Economie Familiale et Sociale (CAFMEFS)	BFEM + concours + 2 ans de formation	moyen
Certificat d'Aptitude à l'Enseignement en Économie Familiale et Sociale (CAEEFS)	BFEM + concours + 4 ans de formation	moyen

Le centre national de formation des maîtres d'enseignement technique pratique (CNFMETP) de Kaffrine a pour vocation de former des maîtres d'enseignement technique et

professionnel dans le domaine de l'artisanat rural de service. Les formateurs sortant du CNFMETP de Kaffrine sont destinés à la formation et au perfectionnement des élèves et artisans, ainsi qu'à la gestion des centres de perfectionnement artisanaux.

Titre	Durée	Aptitude à l'enseignement
Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Pratique Rural (CAEPR)	BFEM ou CAP ou BEP + concours + 2 ans de formation	moyen
Attestation de fin de formation de maître d'apprentissage	9 mois max	Informel (apprentissage)

Sources:

École normale supérieure d'enseignement technique et professionnel (2014). Diplômes. Consulté le 14 juillet 2014.

5. Certifications et cadre de certification

Enseignement professionnel secondaire

Filière	Durée	Diplôme délivré
Enseignement technique secondaire	3 ans	Baccalauréat technique
Enseignement professionnel secondaire	2 ans (cycle court)/ 3 ans (cycle long)	Brevet d'études professionnelles (BEP), brevet de technicien (BT)

Enseignement professionnel supérieur

Filière	Durée	Diplôme délivré
Enseignement supérieur	2-3 ans	Brevet de technicien supérieur (BTS) Diplôme universitaire de technologie (DUT)
Ingénierie	4-5 ans	Diplôme d'ingénieur technologue Diplôme d'ingénieur de conception

Cadre National de Certifications (CNC)

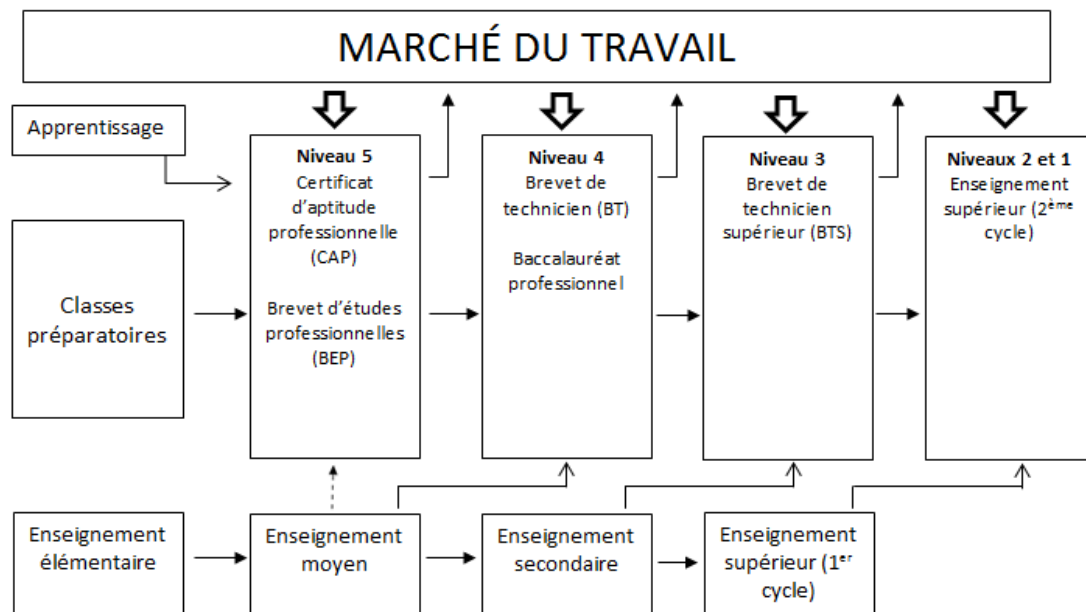


Diagramme tiré de Direction de la formation professionnelle et technique (2012). La réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et son état de mise en œuvre.

La Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications (DECPC), qui relève du MFPA, est en charge de l'évaluation des certifications sénégalaises dans le domaine de la formation professionnelle. Les évaluations peuvent être menées indépendamment du processus d'apprentissage : formel, non formel ou informel. L'organisation du processus d'évaluation permet à tout apprenant de se soumettre à une évaluation.

Assurance de la qualité

L'Inspection d'académie (IA) et l'Inspection de l'éducation et de la formation (IEF) assument la responsabilité de la qualité des programmes d'ETFP, tandis que la DECPC assume celle de la qualité des examens d'ETFP. Le suivi de la qualité des enseignements/apprentissages, la coordination et l'harmonisation des approches pédagogiques sur le plan national sont, de manière opérationnelle, assurés par des Inspecteurs de spécialités (IS) et des inspecteurs de l'enseignement moyen secondaire (IEMS), tous sous la tutelle directe des inspecteurs d'académie (IA).

La Direction de la formation professionnelle et Technique a en charge, sous la supervision du Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat, la supervision et le suivi de la gestion administrative, éducative et financière et de la qualité des structures publiques et privées de formation professionnelle qui assurent une formation initiale et continue pour les niveaux de formation 5 (CAP/BEP), 4 (BT/BAC) et 3 (BTS).

Sources:

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (2012). Triennale sur l'éducation et la formation en Afrique (en anglais). Consulté le 14 juillet .2014.

Direction de la formation professionnelle et technique (2012). La réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et son état de mise en œuvre. Consulté le 14 juillet 2014.

Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat (2014). Direction de la formation professionnelle. Consulté le 14 juillet 2014.

UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation 7^{ème} édition. 2010/11. Sénégal. Genève: UNESCO-BIE.

6. Réformes en cours, grands projets et enjeux

Réformes en cours et grands projets

La **Stratégie nationale de développement économique et social (2013-2017)** indique qu'une personne sur cinq seulement travaille à plein temps au Sénégal et que l'une des raisons en est l'absence d'articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et l'emploi indépendant. Elle souligne le manque de concordance entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail, qui se traduit par un secteur informel important. La stratégie propose les réformes suivantes:

- intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique;
- promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi à travers la création et la décentralisation de programmes de formation professionnelle, la diversification des programmes de formation, la réhabilitation et l'équipement de lycées et de centres d'enseignement professionnel et technique.

Le **Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET- EF)** constitue, pour la période 2013-2025, un instrument d'opérationnalisation de la Lettre de Politique générale sectorielle (LPGS signée le 14 janvier 2013) basé sur:

- quatre principes : l'équité, la qualité, la gouvernance et le partenariat et la responsabilité mutuelle;
- deux priorités : un seul cycle fondamental (primaire+ moyen) de 10 ans et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins du marché du travail; et
- plusieurs éléments de rupture par rapport au PDEF (le 1^{er} programme sectoriel 2000-2011) parmi lesquels : droit à une éducation de base de 10 ans, concentration sur les exclus et sur les plus pauvres, concentration sur les besoins des marchés, renforcement de la déconcentration/décentralisation, gestion axée sur les résultats et la performance, valorisation et généralisation des bonnes pratiques.

Le Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement à travers une **stratégie** qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035. Cette stratégie, déclinée dans le document **Plan Sénégal Emergent (PSE)**, constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur les moyens et long termes. Elle met l'accent sur une plus forte impulsion dans la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services sociaux de base.

Le PSE est réalisé à travers un plan d'actions prioritaires (PAP) quinquennal adossé aux axes stratégiques, aux objectifs sectoriels et aux lignes d'actions de la Stratégie de Croissance Accélérée. Le PAP se décline à travers des projets et programmes de développement inscrits dans un cadre budgétaire sur la période 2014-2018 durant laquelle, six (06) projets prioritaires concernent le département en charge de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'artisanat.

La réforme du système sénégalais d'enseignement technique et de formation professionnelle (engagée depuis 2005 dans le cadre du PDEF) vise à renforcer les effectifs de jeunes et adultes inscrits dans des dispositifs d'EFTP, à mettre à la disposition de l'économie des ressources humaines qualifiées, et à promouvoir l'employabilité et la créativité afin de préparer les jeunes aux possibilités d'emploi au niveau international. La réforme propose les changements suivants:

- changement de paradigme par le passage de l'"éducation" à la "formation" afin d'intégrer divers systèmes de formation formels, non formels et informels;
- primauté aux compétences et aptitudes requises au poste de travail;
- amélioration des dispositifs d'apprentissage et de l'éducation non formelle;
- introduction d'un système de placement et de programmes de formation;
- promotion d'un partenariat dynamique avec le secteur privé par la création d'une Commission nationale de concertation sur la formation professionnelle et technique, d'une Commission partenariale des programmes et d'une Commission partenariale de certification.

La stratégie nationale de développement de la formation professionnelle et technique reste basée sur les trois axes d'intervention du PAQUET (accès, qualité et gouvernance) pour lesquels les stratégies suivantes sont retenues :

Pour l'accroissement de l'accès à la FTP :

- adapter l'offre à la demande de formation par: (1) l'exploitation des résultats des études de planification (sectorielles, préliminaires d'opportunités...) pour l'implantation des filières de formation pertinentes et diversifiées ; (2) la prise en compte des régions non couvertes dans les études de planification en vue d'élaborer une carte nationale de développement de l'offre de formation en rapport avec les besoins de l'économie; (3) le développement de la concertation avec les branches professionnelles; et (4) la promotion de l'accès des filles dans les filières industrielles par la prise de mesures incitatives.
- diversifier l'offre avec l'intégration d'autres espaces de formation par: (1) l'appui sur le dispositif actuel de l'apprentissage traditionnel en renforçant les équipements des ateliers artisanaux et les capacités des maîtres d'apprentissage qui seront des relais pour la mise en œuvre et le suivi des actions de formation; (2) l'utilisation des centres de formations comme centres ressources pour la formation des acteurs de l'apprentissage traditionnel; (3) la réhabilitation et l'élargissement du réseau des Maisons de l'Outil afin de mettre à la disposition des populations urbaines et rurales des centres de Ressources multifonctionnels aptes à fournir aux jeunes et adultes des qualifications menant à l'emploi ; et (4) le développement des dispositifs mobiles de formation fonctionnels en réponse aux besoins de qualification des populations notamment celles en zone rurale.

Pour améliorer la qualité :

- poursuivre la révision des curricula par: (1) la mise à contribution du capital d'acteurs formés à l'APC (méthodologues, concepteurs de programmes et formateurs de formateurs) du système pour l'écriture et la révision des curricula de la formation professionnelle (formelle et apprentissage) et de l'enseignement technique selon l'APC ; et (2) la formation de tous les acteurs concernés en APC.
- renforcer la qualification des personnels par: (1) le renforcement régulier des capacités des formateurs et des corps d'encadrement et de contrôle dans leurs propres spécialités à travers des sessions de formation, stages en entreprises etc.; (2) la redynamisation des structures de formation de formateurs en les dotant des ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.
- mettre à niveau des établissements de formation par: (1) la systématisation de dispositifs de maintenance des infrastructures et équipements, au niveau central et au sein des structures; (2) l'accompagnement technique des établissements à mettre en œuvre la démarche qualité; (3) l'accompagnement des établissements à élaborer et à mettre en œuvre des projets d'établissements; (4) le renforcement des capacités des cellules d'insertion; et (5) l'appui à la labellisation des structures de formation professionnelle privée.
- développer l'excellence dans les structures de FPT par l'organisation d'olympiades sur l'entrepreneuriat des jeunes, la mise en place de prix d'invention, etc.

Pour la gouvernance de l'EFTP :

- renforcer la coordination et du pilotage par: (1) l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du système de formation professionnelle et technique en vue de l'adapter aux nouvelles orientations; (2) La mise en place des mesures nécessaires pour le respect strict des textes législatifs et réglementaires; (3) le contrôle des programmes enseignés et les diplômes délivrés au sein des établissements (publics et privés); (4) l'élaboration plus participative et inclusive des documents de planification et de suivi des activités du sous-secteur; (5) l'appui à la mise en place d'un système d'information fiable sur le marché du travail en collaboration avec la direction de l'emploi; et (6) l'encadrement des actions des Collectivités Locales dans le cadre de l'accroissement de l'accès à la FPT.
- développer la communication sur l'offre de formation professionnelle, les conditions d'entrée et les passerelles inter et intra cycles, etc.
- améliorer la gestion des ressources humaines par: (1) le redéploiement du personnel formateur en surnombre afin d'avoir une utilisation plus efficiente; (2) le recrutement de personnel formateur uniquement sur la base des besoins réels et identifiés; (3) le renforcement régulier des capacités de tous les personnels et des autres acteurs de la FPT.
- développer le partenariat par: (1) le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des organes de concertation (CNCFPT, CPP, CPC...); (2) le développement de partenariats féconds entre les établissements et les entreprises ; et (3) la mise en place des conseils d'administration (CA) et d'établissement (CE) pour renforcer l'autonomie des établissements.

Assises nationales de l'éducation et de la formation (2013/2014)

Trois décennies après les EGEF, le Gouvernement du Sénégal a accueilli durant un an (d'août 2013 à août 2014) les assises nationales de l'éducation et de la formation qui ont permis à toutes les familles d'acteurs du système éducatif de s'accorder, d'une part sur la centralité de l'élève, et d'autre part sur les rôles et responsabilités des différents acteurs. Sur ces nouvelles bases, le pays espère réinventer un système éducatif fidèle à ses valeurs culturelles et ouvert au développement des sciences et technologies. Au-delà des recommandations diverses, les assises ont abouti (i) à la mise en place d'un **pacte républicain pour la stabilité** pour lequel le comité du dialogue social (CDS) en est le gardien, (ii) à l'adoption d'un **code de déontologie** de l'enseignant(e) et d'un **serment** de l'enseignant(e).

Enjeux

Selon le **Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) (2013-2025)**, l'ETFP doit au Sénégal faire face aux impératifs suivants:

- améliorer les liens de l'ETFP avec les demandes de l'économie et les secteurs potentiels de développement économique;
- développer un partenariat puissant avec les entreprises publiques et privées et les organisations professionnelles;
- augmenter les effectifs de l'ETFP (à l'horizon 2025, orienter au moins 30 % des sortants du cycle fondamental vers l'ETFP);
- améliorer et intégrer, avec la collaboration des chambres de métiers et les organisations professionnelles, le système d'apprentissage traditionnel dans le dispositif d'ETFP (permettre à 300 000 jeunes présents dans le secteur informel de valider leurs compétences pratiques et d'obtenir des qualifications);
- renforcer l'accès et le maintien des filles dans les filières industrielles;
- renforcer la qualification des formateurs et mettre en place un dispositif d'assurance qualité de la formation technique et professionnelle;
- appuyer l'insertion des formés dans la vie économique.

Sources:

Direction de la formation professionnelle et technique (2012). La réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et son état de mise en œuvre. Consulté le 14 juillet 2014.

FMI (2013). Sénégal: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Washington : Fonds monétaire international. Consulté le 14 juillet 2014.

République du Sénégal (2013). Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence. Dakar: République du Sénégal.

7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'ETFP

Centres UNEVOC

- [Technical and Industrial High School Maurice Delafosse](#)

Institutions d'EFTP

- [Ministère de l'économie et des finances](#)
- [Ministère de l'Education National](#)
- [Ministère de la formation professionnelle, l'apprentissage et de l'Artisanat](#)
- [Direction de la formation professionnelle](#)

8. Références bibliographiques et informations complémentaires

Références bibliographiques

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (2012). [Triennale sur l'éducation et la formation en Afrique](#) (en anglais). Consulté le 14 juillet .2014.

Direction de la formation professionnelle et technique (2012). [La réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et son état de mise en œuvre](#). Consulté le 14 juillet 2014.

École normale supérieure d'enseignement technique et professionnel (2014). [Diplômes](#). Consulté le 14 juillet 2014.

FMI (2013). [Sénégal: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté](#). Washington : Fonds monétaire international. Consulté le 14 juillet 2014.

Ministère de l'éducation (2003). [Programme de développement de l'éducation et de la formation](#). Dakar: Ministère de l'éducation.

Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat (2014). [Direction de la formation professionnelle](#). Consulté le 14 juillet 2014.

République du Sénégal (2013). Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence. Dakar: République du Sénégal.

UNESCO-BIE (2010). [Données mondiales de l'éducation 7ème édition. 2010/11. Sénégal](#). Genève: UNESCO-BIE.